

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.110

**Commission
consultative des
services publics
locaux : désignation
d'un titulaire et d'un
suppléant**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

| |
|---|
| Rapporteur : Monsieur le Président |
|---|

| |
|---|
| COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT |
|---|

L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales précise que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public et sur tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière. De plus, elle examine chaque année les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, des services d'assainissement et des services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, les rapports annuels d'activité des délégataires de service public ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des services publics locaux est composée de 10 membres titulaires comprenant :

- le président de la communauté d'agglomération ou son représentant,
- 5 délégués communautaires titulaires et 5 délégués communautaires suppléants,
- 4 représentants titulaires d'associations locales et 4 représentants suppléants des associations locales.

Par délibération n°83 du 29 mai 2008, le conseil communautaire a désigné les délégués communautaires appelés à y siéger.

Cependant, Mesdames Véronique DAVY, déléguée titulaire et Fatiha BOURDAREAU, déléguée suppléante, ayant démissionné de leur mandat, il convient de pourvoir à leur remplacement.

L'article 2 du règlement intérieur de la CCSPL prévoit qu' « *en cas de démission ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de la personne démissionnaire ou décédée et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui reste à courir jusqu'au renouvellement des délégués communautaires.* ».

Par ailleurs, ces désignations doivent intervenir à scrutin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée. Il est en outre recommandé de désigner des délégués qui ne sont pas membres ou actionnaires des SEM ou associations titulaires d'une délégation de service public.

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur André LAMY en tant que délégué titulaire et Monsieur Joël LACHAUD en tant que délégué suppléant à la commission consultative des services publics locaux.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| | |
|---|------------------------|
| Certifié exécutoire : | |
| Reçu à la Préfecture de la Charente le : | Affiché le : |
| 13 juillet 2010 | 13 juillet 2010 |